

AVIS PUBLIC**Assemblée publique aux fins de consultation*****Règlement n° 474-2024-A modifiant le Règlement de zonage n° 474 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton***

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal a adopté un projet de règlement intitulé *Projet de Règlement n° 474-2024-A modifiant le Règlement de zonage n° 474 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton* lors d'une séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Le projet de règlement en est un de concordance pour prendre en compte les éléments de contenu du règlement n° 2021-03 entré en vigueur le 3 mai 2023, modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Val-St-François. Il s'applique à l'ensemble de la Municipalité.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de **la tenue d'une assemblée publique** sur le *Projet de Règlement n° 474-2024-A modifiant le Règlement de zonage n° 474 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton* qui se déroulera à l'Aréna le Stardien situé au 1000, rue Alfred-Lessard, à Saint-Denis-de-Brompton le **7 février 2024 à compter 15 h 00**. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau municipal situé au 2050, rue Ernest-Camiré, à Saint-Denis-de-Brompton, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et du lundi au jeudi de 13 h à 16 h 30 ou sur le site internet de la Municipalité (<https://www.sddb.ca/>).

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 22 JANVIER 2024

Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe